



Projet de loi de réforme des retraites :

DESINTEGRATION DE NOTRE SYSTEME DE RETRAITE

Ce projet de loi est une fusée à deux étages qui acte la fin de la CNAV, des CARSAT, de la MSA et de l'AGIRC-ARRCO.

Premier étage : un hold-up de l'Etat sur la retraite

Par sa loi organique, l'Etat prendra totalement le contrôle de notre système de retraite avec la création de la Caisse Nationale de Retraite Universelle.

L'objectif de cette loi est d'imposer la « règle d'or » de l'équilibre financier en plafonnant les pensions en dessous de 14 % du PIB.

Avec l'incertitude sur la valeur du point, son prix d'achat et l'augmentation prévisible de 30% du nombre de retraités d'ici 2050, il n'est pas besoin d'être mathématicien pour comprendre que les pensions vont baisser.

Deuxième étage : disparition de la retraite par répartition au profit de la retraite par points.



Les articles 49 et 50 de la loi ordinaire supprimeront tous les organismes de retraite des régimes de base (CNAV, CARSAT, MSA...) et des régimes complémentaires (Agirc-Arrco).

1^{er} décembre 2020, tous ces régimes fusionneront dans la future Caisse Nationale de Retraite Universelle et son réseau d'établissements locaux qui n'auront pas la personnalité morale, c'est-à-dire la gestion de leur budget et de leur personnel. Tout sera sous l'autorité de l'Etat.

Dans cette nouvelle configuration, qui peut prétendre qu'il y aura de l'emploi pour tous les salariés ?

- Salariés de la CNAV,
- Salariés des CARSAT,
- Salariés de la MSA,
- Salariés des GPS.

Il nous faut agir tous ensemble et nous battre jusqu'au retrait de ce projet de loi qui va détruire nos emplois, l'intégralité de notre système de retraite et acter le démantèlement de toute notre protection sociale.

**La CGT appelle tous les salariés à se mobiliser le 20 février 2020
et à rejoindre, partout en France, les initiatives locales.**

Montreuil, le 18 février 2020